

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2018

AGRICULTURE DURABLE POUR L'UNION EUROPÉENNE - (N° 1018)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE40

présenté par
M. Sempastous, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 24, insérer l'alinéa suivant :

« Considérant le rôle environnemental du pastoralisme et de la transhumance ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les agriculteurs jouent un rôle majeur dans la préservation des milieux naturels et de la biodiversité. Élu d'une zone de montagne, votre rapporteur tient particulièrement à souligner l'importance du pastoralisme dans l'entretien des paysages et l'aménagement de ces zones : par le pâturage et la transhumance, ces élevages valorisent les ressources fourragères présentes dans les espaces naturels et ils entretiennent les chemins.